

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Céline ELIE, Anne CALPE, Jean-Louis PERON

Chrystel TUNON donne procuration à Thiery MARTINAUD

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 2 mars 2016**
- **Vote du taux des 3 taxes**
- **Budgets primitifs 2014**
- **Tarifs communaux**
- **Participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école publique**
- **Adhésion au FLU (fond de logement unique)**
- **Lotissement Pré-Battoir : vente des lots**
- **Convention MO pour la voirie avec le Département**
- **Adhésion au syndicat des eaux SERENA pour Lyponne**
- **THD42 : versement d'un fonds de concours à la CCMP**
- **Tableaux des effectifs**
- **Choix de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement**
- **Divers**

I – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des trois taxes locales qui restent au même taux qu'en 2015 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.21 %
Taxe foncière bâti : 19.09 %
Taxe foncière non bâti : 39.60 %

II – BUDGETS PRIMITIFS 2016.

Préparés en commission des finances, les budgets primitifs 2016 s'établissent comme suit :

A) Budget COMMUNE :

Le budget primitif s'équilibre à 929 636,00 € en fonctionnement et 416 100,00 € en investissement,

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget de la commune à l'unanimité

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	336 616,00 €	Produits des services	41 500,00 €
Charges de personnel	389 050,00 €	Impôts et taxes	455 200,00 €
Charges de gestion courante	94 420,00 €	Dotations	323 000,00 €
Charges financières	18 205,00 €	Autres produits	7 000,00 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €	Produits exceptionnels	1 000,00 €
Dépenses imprévues	22 000 €	Atténuation charges	18 000,00 €
<i>Virement section investissement</i>	<i>45 160,00 €</i>		
<i>Amortis. Fonds de concours</i>	<i>13 527,00 €</i>	Résultat reporté	78 278,00 €
TOTAL	923 978,00 €		923 978,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Remboursement emprunts	71 100,00 €		
TRAVAUX			
- Carrefour Rue Neuve	100 000,00 €		
- Voirie 2016	120 000,00 €		
- Jardins municipaux	7 000,00 €	Subvention	6 200,00 €
- Travaux SIEL	50 000,00 €		
<i>Autres (aménagement, matériels, mobiliers)</i>	<i>139 100,00 €</i>	Subvention plu	<i>12 807,00 €</i>
		Affectation du résultat	190 000,00 €
		fctva	35 000,00 €
<i>Deficit reporté</i>	<i>0€</i>	Amortis. Fds de concours	13 527,00 €
		Virement sect. fonction	45 160,00 €
		Excédent reporté	113 406,00 €
TOTAL	416 100,00 €		416 100,00 €

B) Budget CCAS :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 20 120,00 €. La fourniture et le portage des repas à domicile sont prévus pour 10 000,00 € en dépenses et 6 000,00 € en recettes. 10 000 € sont prévus pour le repas des anciens et le colis de fin d'année. Les autres recettes proviennent de la vente des concessions de cimetière et de la subvention d'équilibre du budget communal (10 702 €) auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 2015 soit 2717 €. Le Conseil d'Administration, après délibération approuve le budget du CCAS à l'unanimité.

C) Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Le budget M49 s'équilibre à 264 657,00 € en exploitation et 573 085,00 € en investissement. Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « eau et assainissement » à l'unanimité.

1) Section d'exploitation

	DEPENSES		RECETTES
Achats et travaux	115 945,00 €	Produits de gestion	169 999,00 €
Impôts et taxes	35 000,00 €		
<i>Amortissements</i>	<i>67 110,00 €</i>	<i>Amortissement subvention</i>	<i>23 085,00 €</i>
<i>Virement sect. d'Invest.</i>	<i>46 602,00 €</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>71 573,00 €</i>
TOTAL	264 657,00 €		264 657,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Travaux d'équipement	550 000,00 €	FCTVA	0,00 €
Amortissement subvention	23 085,00 €	Amortissements	67 110,00 €
		Virement sect. Fonct.	46 602,00 €
		Résultat reporté	459 373,00 €
TOTAL	573 085,00 €		573 085,00 €

D) Budget Aménagement Pré-Battoir

Un budget annexe a été créé pour l'opération d'aménagement du Pré-Battoir, en 2016 les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 200 000,00 € ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 268 217,35 €.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « lotissement du Pré-Battoir » par 13 voix pour et 2 abstentions.

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Etudes et travaux d'aménagement	200 000,00 €	Vente de terrains aménagés	96 370,14 €
		Variation de l'encours	88 186,32€
		Résultat reporté	15 443,54 €
TOTAL	200 000,00 €		200 000,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
stocks	88 186,32 €		
Déficit reporté	180 031,03	Emprunts	268 217,35 €
TOTAL	268 217,35 €		268 217,35 €

III – TARIFS COMMUNAUX

La commission des finances propose d'augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement, à savoir

EAU – ASSAINISSEMENT – délibération du 29/03/2016

PFAC(participation financière à l'assainissement collectif) : **1 400 € à partir du 02/03/2016**

ROLE D'EAU : Délibération du 29/03/2016 applicable sur factures 2017 – consommation du 01/06/2016 au 31/05/2017

Abonnement **82.20 € par an soit 6.85 € par mois**

Consommation de	0 à 80 m ³	1.02 €
	81 à 3000 m ³	1.15 €
	+ 3001 m ³	1.04 €
	assainissement :	1.02€

Les autres tarifs restent inchangés,

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les tarifs communaux

IV-PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE

Charges de fonctionnement Ecole

Article	désignation	dépenses 2015
60612	Electricité	1 760.00 €
60621	Chauffage	6 500.00 €
60631	Entretien	4 367.00 €
6067	Fournitures scolaires	7 610.00 €
	PISCINE	926.00 €
61522	Entretien bâtiments	1 480.00 €
6156	Contrat maintenance	1 290.00 €
6188	sorties	1 370.00 €
6262	Télécommunication	1 706.00 €
64	frais de personnel	54 200.00 €
TOTAL		81 209.00 €

Nombre d'élèves scolarisés = 113

coût moyen par élève = 718 €

Le nombre d'élèves scolarisés = 113

Coût moyen par élèves = 718 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ne pas modifie la participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique par rapport à 2015, soit un montant de 472,00 €.

V-ADHESION AU FLU

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Logement Unique (FLU) afin d'aider les personnes défavorisées à faire face à des difficultés liées au logement. Il propose une participation à hauteur de 0.20 € par habitant soit 250,00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette adhésion

VI-Lotissement Pré-Battoir : ventes des lots

La 1^{ère} tranche du lotissement du Pré Battoir est constituée de 11 lots,

Le prix du m² est de 55,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire a signé les actes de ventes.

VII-Convention de MO avec le Département

Le département propose aux communes de les accompagner dans la maîtrise d'œuvre pour les projets concernant la voirie, pour des montants inférieurs à 30 000,00 €.

Cet aide sera sollicité dans le dossier de création des zones 30 dans le village.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec le département.

VIII- Adhésion au syndicat des eaux SERENA pour Lyponne

Le hameau de Lyponne est alimenté en eau par le syndicat des eaux Annonay-Serrières, 2 possibilités pour la commune :

-soit adhérer au syndicat et l'eau est facturée directement aux usagers, (pour l'ensemble de la compétence)

-soit acheter l'eau au syndicat et la revendre aux usagers,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec option ensemble de la compétence eau.

IX- THD42 : versement d'un fonds de concours à la CCMP

Le maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention acceptant le principe du versement d'un fonds de concours à la CCMP, dans le cadre du financement du projet THD42

X-Tableau des effectifs

En raison de la pérennisation des temps d'activités périscolaires, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

Filière animation :

- poste d'adjoint d'animation à temps non complet
- 1 Poste passe de 30 heures à 31 heures/ semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

XI-Choix de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement

3 cabinets d'études ont répondu à l'appel d'offres concernant la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration du réseau d'assainissement.

NOM	Dossier complet	Coût HT	CHOIX
SAFEGE	OUI	54 000,00 €	2
ALP'ETUDES	OUI	57 000,00 €	3
BEAUR	OUI	52 000,00 €	1

La commission d'appel d'offres propose de retenir le cabinet BEAUR.

Le conseil municipal, à l'unanimité, suit l'avis de la commission.

X-Divers

- Lotissement : les travaux s'achèvent fin avril
- Enfouissement des lignes électriques et mise en place des fourreaux pour la fibre optique : les travaux s'achèvent semaine 14 par le goudronnage.
- Détérioration du boulodrome du cercle Jeanne d'Arc, les planches de bois ont été brûlées devant la grotte du calvaire (signaler à la gendarmerie).
- Cabane des jardins familiaux : les agents communaux la rénove, la toiture en fibrociment sera traitée selon les normes en vigueur.
- La plaquette d'été sort en fin de semaine
- Recyclage des déchets : une vingtaine de bacs jaunes seront répartis à côtés des bacs à ordures ménagères (couvercle vert), l'objectif est de supprimer les points de collectes qui sont prix pour des déchèteries, sauf pour le verre.
- Bâtiment « Roche » : voir la toiture
- La porte de l'ancienne caserne a été contrôlée, attente d'un devis pour la changer.
- Réunion :
 - 2/04/2016 : parking « Maison de retraite », 10 h 30
 - 4/04/2016 : commission communication, lettre pirailone, 19 heures
 - 28/04/2016 : conseil municipal, 20 heures

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h30

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 31 mars 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.



Le maire
Jean-Louis BARIOT

42 - Loire